



VILLE

D'AMILLY

Boîte Postale n° 909

45209 AMILLY CEDEX

Tél : 02.38.28.76.00

Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUN 2022**

Objet :**Cours de conversation – Tarifs 2023 et 2024****Date de convocation****23 Juin 2022****Nombre de Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

**Pour Extrait Conforme,
Pour Le Maire,
Par délégation
Le fonctionnaire titulaire,
Nadine DUMONT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20220629-DEL0562022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

Publication : 19/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Neuf Juin à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY
Gérard, Maire**

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
MM. FOURNEL, ABRAHAM, BONCENS, Mme FARNAULT,
M. VERBEKE, Mme QUINTANA, M. PATRIGEON, Mme PENIN,
M. VOLTEAU, Mmes FOUBET, PLICHON
Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice**ABSENTS EXCUSES :**

M. LECLOU	Pouvoir à M. VOLTEAU
Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à Mme QUINTANA
Mme MOLINA-AUBERT	Pouvoir à Mme CARRIAU
M. SALL	Pouvoir à Mme FEVRIER
M. RAISONNIER	Pouvoir à M. BOUQUET
Mme HUTSEBAUT	Pouvoir à Mme FARNAULT
M. BEAULIER	Pouvoir à Mme PLICHON
M. GABORET	Pouvoir à Mme PLICHON
M. DAUNAY	

ABSENT :**M. DESPLANCHES****Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 29 juin 2022

CULT / N° 56/2022

OBJET : COURS DE CONVERSATION - TARIFS 2023 ET 2024

Monsieur le Maire expose :

Des cours de conversation d'espagnol et d'italien d'une durée d'1h15 sont organisés dans les locaux de la maison des associations.

Des cours d'allemand sont en projet.

Il est proposé pour les années 2023 et 2024, soit à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, une augmentation des tarifs de 2%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 21 juin 2022

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,

FIXE les tarifs des cours de conversation pour les années 2023 et 2024, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, ainsi qu'il suit :

	AMILLOIS		EXTERIEURS	
	Tarifs trimestriels 2023/2024	Tarifs annuels 2023/2024	Tarifs trimestriels 2023/2024	Tarifs annuels 2023/2024
<u>Cours de conversation</u>	24,30	72,90	30,50	91,50

DIT que les recettes seront encaissées au moyen de la régie des relations internationales et activités culturelles.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 29 juin 2022

**CULT/ N° 56/2022
(suite)**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.